
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 11 Septembre 2009

La journée du partenaire du vendredi 11 septembre 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

La réunion a connu la participation des Colonels OKOLA Roger, Chef du Service de l'Informatique et BETTE Abel de la Direction du Contrôle des Services.

Plusieurs points ont été débattus au cours de la réunion, à savoir :

- **Des mesures à prendre pour se prémunir contre la grippe A H1N1**

Revenant sur le rôle que doivent jouer les services des douanes et leurs partenaires dans la lutte contre cette pandémie, Madame la Directrice a mis l'accent sur les mesures préventives. Elle a demandé au Chef du Secrétariat de distribuer aux partenaires, d'afficher pour le public et de faire insérer dans le site de la douane la brochure publiée par le Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille.

Elle a également demandé aux partenaires d'en faire une large diffusion auprès de leurs travailleurs.

- **Du recouvrement de la redevance informatique**

Madame la Directrice a résumé la genèse du problème du recouvrement de la redevance informatique. Elle a rappelé que devant la difficulté que posait la conservation du montant de la redevance informatique et d'autres taxes exigibles sur les IM9 en instance de régularisation, il avait été demandé aux partenaires de se rapprocher du Service des Enquêtes Douanières, afin de procéder au paiement des sommes dues.

Devant l'ampleur de la tâche, la Direction Générale des Douanes a mis en place une commission chargée du recouvrement desdites taxes.

Plusieurs sociétés concernées n'ont pas daigné répondre à la convocation de la Commission. Certaines arguent que leurs clients ne veulent pas payer au motif qu'ils avaient été informés qu'ils ne paieraient rien, leurs marchandises étant exonérées. D'autres soutiennent qu'étant donné que la valeur imposable peut changer à la régularisation de l'IM9, elles attendent l'exonération et la Convention d'établissement. Ce refus leur a valu le blocage des opérations en douane.

Madame la Directrice a fait savoir que dans tous les cas, la redevance informatique et les autres taxes sont exigibles et seront acquittées, quel que soit le régime douanier assigné.

Elle a demandé aux transitaires de donner des éclaircissements à leurs clients pour les faire changer d'avis et éviter le blocage de leurs opérations.

L'Inspecteur OKOLA Roger, Chef du Service de l'Informatique, a fait savoir qu'après le blocage des opérations en douane, les concernés ont commencé timidement à se présenter auprès de la Commission. Cette timidité serait due au manque d'organisation des transitaires qui ne retrouvent pas certains éléments dans leurs archives.

Pour les aider, la Commission a remis à chaque maison de transit le listing des IM9 souscrites.

L'Inspecteur OKOLA a souhaité que les maisons de transit concernées fassent diligence afin de faciliter la tâche de la Commission.

- **De la création dans le système SYDONIA de nouveaux types de déclarations**

Le Chef du Service de l'Informatique a saisi l'occasion pour rappeler aux usagers qu'afin de se mettre en harmonie avec les autres Etats membres de la CEMAC, il a été mis en place de nouveaux types de déclarations. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2009, la liquidation d'office type EX1, établie à l'exportation, a été remplacée par la LO1 ; celle établie à l'importation type IM4 a été remplacée par la LO4.

De même, les déclarations simplifiées de type EX1, établies à l'exportation, ont été remplacées par la DS1 et la DS4.

- **Du recyclage des utilisateurs de l'outil informatique**

Madame la Directrice a informé les partenaires que les bénéficiaires du recyclage l'ont apprécié. Ils ont remercié et félicité l'administration des douanes, car il a permis de corriger certaines insuffisances.

- **Des procédures liées au scanner**

Les partenaires ont été informés de la transmission par la société COTECNA d'un document relatif aux procédures liées au scanner qui fait actuellement l'objet d'un examen par la douane, afin d'y apporter des amendements

- **De la baisse du volume des inspections avant embarquement**

Madame la Directrice a fait part de la préoccupation de la société COTECNA portant sur la baisse du volume des inspections avant embarquement.

Elle a demandé aux partenaires de rappeler à leurs clients l'obligation qui leur incombe de faire inspecter leurs marchandises avant embarquement, car l'administration procédera désormais au blocage dans le système des déclarations qui ne comporteraient pas l'attestation de vérification.

Le Chef du Service de l'Informatique a pour sa part informé les participants qu'à compter du lundi 14 septembre 2009, un champ bloquant sera activé pour défaut d'AV.

- **Des difficultés d'accès des redevables aux informations et aux relevés des comptes créditaires**

Suite à cette préoccupation exprimée par Madame LABARRE Nicole au nom des adhérents d'UNICONGO, Monsieur le Receveur Principal des Douanes a indiqué qu'il y a deux possibilités d'accès aux informations liées aux comptes créditaires :

- s'adresser au Receveur, qui tire le relevé de compte de l'importateur ;
- s'adresser au transitaire, qui gère le compte de l'importateur.

- **De l'évolution du projet scanner**

Les partenaires ont été informés que les travaux d'aménagement du site d'installation du scanner s'effectuent normalement et ce dans le respect du chronogramme établi.

- **Des transbordements sur le Cabinda**

Madame la Directrice a informé les partenaires de l'invitation qui a été adressée aux autorités douanières par le Gouverneur de la Province du Cabinda pour prendre part à une séance de travail, le 15 septembre 2009, au sujet des transbordements.

Elle a voulu comprendre les raisons de la baisse des transbordements vers le Cabinda, alors que la Douane a mis en place des mécanismes et des procédures de facilitation.

Après avoir relevé également que le rythme d'acheminement des marchandises vers le Cabinda est faible, Monsieur LAUNGANI, Directeur Général de la société GETMA a souligné que les raisons de cette baisse seront examinées au cours de la séance de travail des armateurs qui aura lieu la semaine prochaine.

- **De la prétendue exigence par les services des douanes de la présentation des certificats d'assurance locale dans les déclarations en douane**

Le Colonel BETTE Abel de la Direction du Contrôle des Services a fait savoir que sa présence dans la Circonscription douanière du Kouilou et de Pointe – Noire est justifiée par le fait que la Direction Générale des Douanes a été informée des plaintes des usagers au sujet de la prétendue exigence par les services des douanes de la présentation des certificats d'assurance locale dans les déclarations en douane.

Surpris par une telle allégation, le Colonel GOYO Ange, représentant Madame le Chef du Bureau Pilote et les partenaires ont affirmé ne pas être au courant de telles pratiques.

Monsieur LAUNGANI suppose qu'il s'agit des transitaires « ambulants » qui exigent des frais d'assurance pour leur enrichissement, au détriment des importateurs.

- **De la prise en compte dans le système SYDONIA des conventions d'établissement, des marchés d'Etat et autres privilèges fiscaux**

Le Chef du Service de l'Informatique a informé les partenaires que la DEPI est à pied d'œuvre pour que les avantages fiscaux (taux réduit, exonération) prévus par les textes réglementaires et législatifs soient pris en compte directement par le système informatique.

Il a cité le cas de la société CFCO pour laquelle un code a été créé afin de lui permettre de saisir directement une déclaration, sans avoir besoin du support papier de l'exonération.

En outre, il a indiqué que pour des besoins de contrôle, il a été prévu dans le système des blocages automatiques après une période de six mois. Les contrôles permettront au Service de s'assurer de la régularisation de toutes les déclarations souscrites pendant cette période. A l'issue de ce contrôle, un Procès verbal sera dressé et la réactivation du code se fera en fonction du résultat consigné.

- **De la mise en place d'un système de communication avec la Direction des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (DEPI)**

Afin de permettre au Service d'apporter avec diligence et efficacité des solutions aux problèmes techniques rencontrés par les usagers, il a été mis en place un système de communication avec les services de la DEPI.

En effet, les usagers peuvent communiquer :

- par téléphone satellitaire, gratuitement ;
- par message serveur, en contactant Monsieur OKOLA ou Monsieur NGOMBO ;
- par e-mail ;
- par les numéros de téléphone de la Cellule de contact avec les usagers : 983 36 37 et 574 68 60 (numéros verts).

- **Des listings différentiels des IM7**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a souhaité que les sociétés de transit aient l'habilitation de tirer elles-mêmes les listings différentiels des entrepôts.

Madame la Directrice a demandé au Chef du SEPI de trouver des solutions à ce problème, afin de faciliter la tâche du Service des Enquêtes et des gestionnaires d'entrepôts.

- **Du chevauchement des missions de contrôle des IM9**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA s'est plaint du contrôle renouvelé des IM9 par la Direction des Enquêtes Douanières, déplorant le manque de coordination des activités de contrôle au niveau de la Direction Générale des Douanes.

Madame la Directrice a promis en informer la hiérarchie.

- **De l'arrêt des comptes créditaires fin novembre 2009**

Le Chef du Service de l'informatique a informé les partenaires sur l'arrêt fin novembre des comptes créditaires exercice 2009.

- **De la restriction de la procédure des enlèvements directs**

Le Chef du Service de l'Informatique a également informé les partenaires qu'étant donné le nombre croissant des IM9 non régularisées et l'utilisation de cette procédure par des maisons de transit non autorisées, la Direction Générale des Douanes prendra un certain nombre de mesures, notamment :

- contrôler la régularisation des IM9 ;
- bloquer les maisons de transit dont les valeurs imposables des IM9 souscrites ont dépassé le montant du crédit d'enlèvement ;
- limiter la procédure des IM9 aux seules maisons autorisées.

- **Des contrôles programmés par la Direction Interdépartementale des Douanes du Kouilou et de Pointe-Noire**

Madame la Directrice a communiqué aux participants les différents contrôles qui vont être effectués dans les maisons de transit d'ici décembre 2009. Ces contrôles porteront sur :

- le NIU ;
- les salles abritant les équipements informatiques ;
- les comptes créditaires.

Commencée à 8h05, la réunion a pris fin à 10h00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence